

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2022-00240-S

| | |
|-----------------------------------|---|
| Requérant(s) | Muriel Wermeille, Rue de la Poste - N°8, 2952 Cornol |
| Auteur du projet | Muriel Wermeille, Rue de la Poste - N°8, 2952 Cornol |
| Description de l'ouvrage | ° Isolation périphérique ° Remplacement des volets en bois par des volets en alu ° Rénovation du tour du balcon |
| Cadastre(s), parcelle(s) | Cornol, 776 |
| Lieu-dit, rue | Rue de la Poste, Rue de la Poste 8, 2952 Cornol |
| Affectation de la zone | En zone à bâtir, Zone mixte, MA |
| Plan spécial | Aucun |
| Dérogation(s) requise(s) | Aucune |
| Requête(s) spéciale(s) | Aucune |
| Début de la publication | 17.02.2022 |
| Échéance de la publication | 28.02.2022 |

Ouvrages

Description : Remplacement des volets, isolation périphérique et rénovation du tour du balcon.

Dimensions : Existantes

Genre de construction : Plaques d'isolation : couleur de la facade - blanc cassé. Volets : couleur gris - Ral 7015

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Cornol, le 17 février 2022